

Arrêté n° 15252 du 20 novembre 2020
portant agrément de M. **LEMBION LENGANGUI**
(**Lazare**) en qualité de directeur général de la société
assurances générales du Congo-vie

Le ministre des finances
et du budget,

Vu la Constitution ;

Vu le traité du 10 juillet 1992 instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;

Vu le code des assurances des Etats membres de la conférence interafricaine des marchés d'assurances ;

Vu le décret n° 95-94 du 9 mai 1995 portant libéralisation de l'industrie des assurances au Congo ;

Vu le décret n° 2010-561 du 3 août 2010 portant attributions et organisation de la direction générale des institutions financières nationales ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-406 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre des finances et budget ;

Vu l'arrêté n° 8880 du 29 décembre 2007 portant agrément de la société assurances générale du Congo-vie ;

Vu la lettre n° 0282/L/CIMA/CRCA/PDT/2020 du 28 août 2020 du président de la commission régionale de contrôle des assurances portant avis favorable à l'agrément de M. **LEMBION LENGANGUI (Lazare)**,

Arrête :

Article premier : M. **LEMBION LENGANGUI (Lazare)** est agréé en qualité de directeur général de la société assurances générale du Congo-vie.

A cet effet, il est autorisé à exercer sa fonction, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 20 novembre 2020

Calixte NGANONGO